

RENCONTRE ENTRE
LA COMMISSION D'EXAMEN DES TROUBLES MENTAUX (CETM)
ET
LE CISSS DES LAURENTIDES (HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME ET CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-ROUGE)

Date : le 19 juin 2024 – 13h00

Lieu : Hôpital de Saint-Jérôme – Nouveau pavillon de psychiatrie – Salle E0126

ORDRE DU JOUR

- 1.- Accueil et présentation des participants
- 2.- Points de discussion :
 - Présentation du projet pilote de l'équipe de suivi des cas CETM en communauté
 - Projet d'une unité de 8 lits concomitance-CETM à Saint-Jérôme déposé au MSSS
 - Confection des rôles d'audiences :
 - Transmission du calendrier des rôles et réception de l'horaire, adresse des personnes accusées et salle d'audience
 - Demande de report/remise et leur contenu
 - Fonctionnement des deux établissements désignés
 - Suivi du Règlement du département de psychiatrie et prise en charge des personnes sous la compétence de la CETM adressé à la SMA le 17 janvier 2020
 - Suivi des ordonnances d'évaluation
 - Conférence de gestion (déroulement et présence des parties)
 - Audience en présentiel – mode hybride
 - Transmission des rapports d'évaluation 15 jours avant l'audience (sauf ajout)
 - Guide CETM
3. Varia
- 4.- Visite des installations

RENCONTRE ENTRE
LA COMMISSION D'EXAMEN DES TROUBLES MENTAUX (CETM)
ET
LE CIUSSS MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC (HÔPITAL ET CENTRE D'HÉBERGEMENT EN SANTÉ MENTALE
DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC)

Date : le 22 mai 2024 – 13h00

Lieu : Clinique externe, local 1060

ORDRE DU JOUR

- 1.- Accueil et présentation des participants

- 2.- Points de discussion :
 - Respect des horaires, durée des audiences et modifications apportées
 - Délai de réception des procès-verbaux
 - Changement de philosophie du TAQ
 - Audiences publiques dans la région – Définir la vision régionale pour la suite des choses, notamment lorsque sera disponible le rapport de la coroner
 - Suivi des demandes
 - Changement de dénomination de l'établissement
 - Lieu de suivi, de garde et d'audience des personnes accusées
 - Audience en présentiel – mode hybride
 - Transmission des rapports d'évaluation

- 3.- Varia

**Rencontre entre la Commission d'examen des troubles mentaux et l'Institut national de psychiatrie
légale Philippe-Pinel**

Date : le 24 avril 2024 – 14h30

Lieu : Salle A-1056, Pinel

Ordre du jour

1	Accueil et présentation des participants
2	<p>Points de discussion</p> <ul style="list-style-type: none">- Dates supplémentaires d'audiences anticipées pour libération conditionnelle)- Transmission des rapports d'évaluation- Transferts de mandat entre établissements- Formulation des conditions dans les décisions de la CETM- Demande d'évaluation du risque de violence par la CETM (délai, tendance)- Impacts de la présence du DPCP lors des audiences- Durée des audiences de la CETM- Audiences pour les patients avec déclaration d'accusé à haut risque (AHR)- Rapatriement des patients en fugue dans les autres provinces canadiennes- Utilisation des outils DUNDRUM- Traduction du rapport d'évaluation- Arrêté ministériel – hôpitaux désignés- Délai de transmission des différentes demandes (report, révision additionnelle)- Présentation de la CETM
3	Varia

Rencontre entre la Commission d'examen des troubles mentaux et l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

Date : le 28 février 2024 – 10h00

Ordre du jour

1	Accueil et présentation des participants
2	Rôles et obligations de la CETM et de l'hôpital <ul style="list-style-type: none">- Transmission des rapports d'évaluation 15 jours avant la date d'audience- Collaboration des psychiatres à la confection de l'horaire des audiences
3	Arrêté ministériel – CETM <ul style="list-style-type: none">- Hôpital général du Lakeshore (mise à jour de la situation)
4	Retour sur la rencontre du 13 avril 2023 -Confection des rôles d'audiences <ul style="list-style-type: none">• Transmission des calendriers• Réception de l'horaire, adresse des accusés et salle d'audiences• Modification à l'horaire• Audiences nécessitant un interprète anglophone• Qualité des interprètes• Durée moyenne des audiences• Courriels en provenance de la CETM
5	Formation CETM
6	Varia

RENCONTRE ENTRE
LA COMMISSION D'EXAMEN DES TROUBLES MENTAUX (CETM)
ET
LE CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (HÔPITAL DE MALARTIC ET HÔPITAL D'AMOS)

Date : le 11 juin 2024 – 13h00

Lieu : Hôpital de Malartic - Salle B-140

ORDRE DU JOUR

- 1.- Accueil et présentation des participants
- 2.- Points de discussion :
 - Planification et confection des rôles d'audiences :
 - Fonctionnement
 - Clarification des intervenants du RH et de la CETM
 - Réception de l'horaire, adresse des accusés et salle d'audience
 - Suivi des demandes
 - Questionnements soumis à la CETM des différents intervenants
 - Fonctionnement interne des divers établissements
 - Enjeux et difficultés vécus
 - Arrêté ministériel (garde, traitement et évaluation)
 - Mandat d'amener/Signalement d'un manquement au corps policier/utilisation de la délégation de pouvoir
 - Conférence de gestion (déroulement et présence des parties)
 - Audience en présentiel – mode hybride
 - Transmission des rapports d'évaluation 15 jours avant l'audience (sauf ajout)
 - Guide CETM; plusieurs informations, dont celles relatives au contenu du rapport psychiatrique
- 3.- Varia

RENCONTRE ENTRE
LA COMMISSION D'EXAMEN DES TROUBLES MENTAUX (CETM)
ET
LE CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (HÔPITAL DE MALARTIC ET HÔPITAL D'AMOS)

Date : le 11 juin 2024 – 13h00

Lieu : Hôpital de Malartic - Salle B-140

ORDRE DU JOUR

- 1.- Accueil et présentation des participants
- 2.- Points de discussion :
 - Planification et confection des rôles d'audiences :
 - Fonctionnement
 - Clarification des intervenants du RH et de la CETM
 - Réception de l'horaire, adresse des accusés et salle d'audience
 - Suivi des demandes
 - Questionnements soumis à la CETM des différents intervenants
 - Fonctionnement interne des divers établissements
 - Enjeux et difficultés vécus
 - Arrêté ministériel (garde, traitement et évaluation)
 - Mandat d'amener/Signalement d'un manquement au corps policier/utilisation de la délégation de pouvoir
 - Conférence de gestion (déroulement et présence des parties)
 - Audience en présentiel – mode hybride
 - Transmission des rapports d'évaluation 15 jours avant l'audience (sauf ajout)
 - Guide CETM; plusieurs informations, dont celles relatives au contenu du rapport psychiatrique
- 3.- Varia

RENCONTRE ENTRE
LA COMMISSION D'EXAMEN DES TROUBLES MENTAUX (CETM)
ET
LE CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (HÔPITAL DE ROUYN-NORANDA ET LA SARRE)

Date : le 11 juin – 9h00

Lieu : Rouyn-Noranda, Pavillon Laramée, Salon Bleu

ORDRE DU JOUR

- 1.- Accueil et présentation des participants
- 2.- Points de discussion :
 - Planification et confection des rôles d'audiences :
 - Fonctionnement
 - Clarification des intervenants du RH et de la CETM
 - Réception de l'horaire, adresse des accusés et salle d'audience
 - Suivi des demandes
 - Questionnements soumis à la CETM des différents intervenants
 - Fonctionnement interne des divers établissements
 - Enjeux et difficultés vécus
 - Arrêté ministériel (garde, traitement et évaluation)
 - Mandat d'amener/Signalement d'un manquement au corps policier/utilisation de la délégation de pouvoir
 - Conférence de gestion (déroulement et présence des parties)
 - Audience en présentiel – mode hybride
 - Transmission des rapports d'évaluation 15 jours avant l'audience (sauf ajout)
 - Guide CETM; plusieurs informations, dont celles relatives au contenu du rapport psychiatrique
- 3.- Varia